M.E.S., Numéro 115, Vol. 1, Octobre-Décembre 2020
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
Mise en ligne le 11 janvier 2022

PATRIMONIALISME PARTISAN FACE A LA DEMOCRATIE CONGOLAISE : ANALYSE SUR LE FRONT COMMUN POUR LE CONGO (FCC)

par
Jean-Pierre OKOKO OKUKUNYUNGU
Chef des travaux Lodja
Lambert LOPEMA ONEMA
Assistant, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques

Résumé

La caporalisation et la confiscation des partis et regroupements politiques congolais par les autorités dites « morales », appellation non reconnue ni par la Constitution, ni par les textes régissant les partis politiques en RD-Congo ne cessent de rendre le système démocratique congolais incertain et instable ; par conséquent, cette attitude constitue un système de freinage pour sa consolidation. Cette réflexion veut mettre en lumière quelques mécanismes mis en place par les créateurs de ces structures partisanes à travers leurs stratégies politiques en vue de mieux les gérer comme des patrimoines personnels. Ces mécanismes bloquent, de fait, (l'aboutissement) la consolidation d'un système démocratique dont la République Démocratique du Congo s'est assigné depuis la restauration de la démocratie en 2006. Ainsi, nous y proposons une issue pour un avenir stable du système démocratique congolais par le renforcement des textes régissant la création, le fonctionnement et l'organisation des partis politiques en RD-Congo.

Abstract

The corporatization and confiscation of Congolese political parties and groups by the so-called "moral" authorities, a name not recognized either by the constitution or by the text governing political parties in DRC, continue to make the Congolese democratic system uncertain and unstable, therefor, this attitude constitutes a braking system for its consolidation. This reflection wants to highlight some mechanisms put in place by the creators of these partisan structures through their political strategies in order to better manager them as the consolidation of a democratic system which the DRC has assigned itself since the restoration of democracy in 2006. Thus, we are proposing a way out for a stable future of the Congolese democratic system by strengthening and organizing political parties in the DRC

INTRODUCTION

Durant le processus électoral de 2018 en République Démocratique du Congo, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), organe chargé de piloter les élections avait fixé une durée pour le dépôt des candidatures à l'élection présidentielle. Alors que d'autres partis et regroupements politiques avaient déjà enregistré leurs candidats auprès de cet organe d'appui à la démocratie, le Front Commun pour le Congo (FCC) est venu déposer le nom de son représentant à l'élection présidentielle seulement le dernier jour de la date buttoir ; parce que l'autorité morale ne l'avait pas encore désigné. Quand bien même, cette plateforme disposait de plusieurs candidats au dauphinat qui pouvaient bien concourir aux primaires au sein du regroupement ou convoquer un congrès comme l'exigent les textes légaux et ainsi, de diminuer les frustrations en interne.

Ainsi, certains candidats députés nationaux du Front Commun pour le Congo, pendant la campagne électorale, n'avaient pas hésité de déclarer que leur candidat président n'était pas consommable dans l'opinion, non seulement à cause de sa désignation cavalière, mais aussi de l'usure du pouvoir provoquée par son prédécesseur, les autres refusant même d'afficher dans la même banderole le visage du candidat du FCC. En conséquence, le candidat du pouvoir a échoué à l'élection présidentielle de 2018. Si l'on intégrait les pratiques démocratiques dans nos partis et regroupements politiques, la démocratie congolaise aurait beaucoup à gagner.

De ce fait, cette réflexion fixe le curseur sur les mécanismes patrimonialistes au sein des partis et regroupements politiques et les blocages que ceux-ci constituent pour l'évolution de la démocratie congolaise.

Au centre de cette étude, est engagée une analyse constructive sur les partis et regroupements politiques afin que ces derniers puissent normalement jouer leur rôle d'acteurs incontournables pour la stabilité du système démocratique congolais. Elle s'articule en trois points. Le premier traite des mécanismes patrimonialistes au sein des partis politiques congolais. Le suivant examine les partis politiques en tant qu'ils sont placés au carrefour des jeux et enjeux politiques. Le dernier ouvre une analyse sur les données recueillies

et trace des perspectives d'avenir. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. MECANISMES PATRIMONIALISTES AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES CONGOLAIS

Les lignes qui suivent reprennent diverses astuces utilisées par les « autorités morales » des partis et regroupements politiques congolais pour mieux les privatiser.

1.1. LA TRIBALISATION ET LA REGIONALISATION DES PARTIS POLITIQUES CONGOLAIS

Les faiblesses dont font preuve les partis politiques congolais ne datent pas d'aujourd'hui. L'histoire des partis politiques en RDC éclaire suffisamment sur le contexte dans lequel ils ont toujours été créés. Ces derniers ont puisé leurs origines à partir des associations tribales. Par conséquent, ce déterminisme ne peut sans doute manquer aujourd'hui d'impacter significativement le système politique, dès lors que, dans une République comme le Congo, le parti politique doit avoir un caractère national avec des missions spécifiques. C'est justement cet aspect des choses que relevait Rubbins en rapportant ce qui suit : « voici le scenario à la veille des premières élections consultatives organisées en RD-Congo (1960). Bien que les autochtones ne voulant pas se présenter individuellement de peur d'échouer, quelques candidats se sont assurés de l'appui de leurs communautés. Contre le gré de l'administration coloniale, les votes ont été ainsi orientés par « les préférences ethniques ». Certains électeurs cherchaient un candidat de leur groupe ethnique jusqu'à l'entrée des isoloirs. Ils n'hésitaient d'ailleurs pas à répliquer aux supporters de certains groupes : j'aurais bien voulu voter pour votre parti, si vous aviez proposé un candidat de mon clan dans ma circonscription »[17].

Partant de cet aspect historique, les partis politiques congolais actuels continuent, malheureusement, de fonctionner sur base des diversités socioculturelles, parce que la notion de l'idéologie y est quasi-absente. Ce que décriait Boshab « l'absence d'idéologie ne peut étonner tant que ces partis sont des coquilles vides qui ne tentent nullement d'élaborer un modèle explicatif des phénomènes sociaux par une vision, à tout le moins une conception particulière du monde »[18]. De cette situation, il se dégage une floraison de partis politiques congolais (plus de 700) qui tendent à réaffirmer ou à construire les identités ethniques ou tribales. Ce que déplorait Obotela « cette tendance à la construction de l'ethnicité et de la régionalisation tend à faire des partis politiques un milieu de référence identitaire et culturelle, et surtout remet en question les mécanismes démocratiques d'intégration sociale entrainant, quelque part, une marginalisation des minorités politiques »[19].

Au sein des partis politiques congolais, les « autorités morales » veillent par tous les moyens, à ce que tous les postes stratégiques de leurs partis soient occupés par les membres de leurs tribus, de leurs familles ou rarement par quelqu'un qu'elles contrôlent mieux (on est mieux servi et on n'est mieux en sécurité que par les siens). Ceci, pour que rien ne leur échappe.

En agissant ainsi, nous tombons dans ce qu'un chercheur congolais appelle la parentocratie. « Dans sa réalisation au niveau global, la parenté aboutit à la « parentocratie » ou le mode de gestion de la chose publique par référence identitaire au détriment et à l'opposé de l'identité nationale des acteurs. Il s'en suit que tout mandat (politique ou administratif) revient à la parenté » de celui qui l'exerce et non à sa personne »[20].

Bien que la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 sur les partis politiques prohibe cette pratique ; « Dans leur création, organisation et fonctionnement, les partis politiques veillent : à leur caractère national et ne peuvent s'identifier à une famille, à un clan, à une tribu, à une ethnie, à une province, à un sous ensemble du pays, à une race, à une religion, à une langue, à un sexe ou à une quelconque origine, ni instituer toute discrimination fondée sur les éléments ci-dessus ».[21] Mais cette disposition légale est battue en brèche quand on observe ce qui se passe sur le terrain, au sein des partis politiques congolais.

En définitive, la tribalisation et la régionalisation des partis et regroupements politiques congolais constituent une meilleure stratégie, pour leurs fondateurs, en vue de mieux surveiller toutes les instances de ces derniers. Rien donc ne peut y être initié sans l'aval du chef du parti *(qui se comporte comme un chef du clan)* au risque de s'exposer aux sanctions disciplinaires.

1.2. LA CONCEPTION MERCANTILISTE DES DIRIGEANTS, CADRES ET MILITANTS DES PARTIS POLITIQUES CONGOLAIS

La politique n'a pas été donnée à tout le monde, c'est une question des initiés, des hommes et des femmes imprégnés des grandes valeurs républicaines. Pour y faire, il faut préalablement en saisir le sens et comprendre que la finalité de toute action politique est l'intérêt national. Mais, en RDC, on pense que la politique est un monde des immoraux, des sens âmes,

[17] Rubbins, A., Consultation populaire du 22 decembre à Elisabethville, C.E.P.S.I., Bruxelles, 1958, p.89
[18] BOSHAB MABUDJ, E., *RDC entre les colombes et faucons où vont les partis politiques*, P.U.K., Kinshasa, 2001, p.18
[19] OBOTELA RASHIDI, N., « Rapport général » in *Organisation et Fonctionnement des partis politiques en RDC*, Konrad Adenauer, Kinshasa, 2004, p.98
[20] MALEMBA N'SAKILA, G., « Le d'appartenance au clan ou à la Nation et les rapports du pouvoir » in Identités, ressources naturelles et conflits en RDC, L'Harmattan, Paris, 2013, p.161
[21] Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 en Article 5 alinéa 1ER

la politique c'est l'ascension sociale, c'est l'argent, c'est devenir fabuleusement riche ou un monde des félins. Par conséquent, les moyens pour obtenir cet argent n'ont guère d'importance pourvu que le résultat soit palpable. Ainsi, le chasseur et le cueilleur sont plus qu'omniprésents dans la personnalité de l'acteur politique congolais. « La fringale des dirigeants à accumuler l'argent public détourné, aux vues et aux sus de la rue démunie, s'explique par le statut social qu'ils veulent afficher : « l'argent égale pouvoir »[22].

« L'argent est le nerf de la guerre, c'est une vérité du système congolais »[23]. Quelle conception de l'argent à le Congolais ? Au moins, pour ceux que l'argent facilite, tous sont d'accord : mieux vaut en avoir que ne pas en avoir, il faut donc, pour réussir, faire de la politique et avoir « Monsieur l'Argent » plutôt que des valeurs morales, des logiques qui ne paient pas, des diplômes inutiles, car ce ne sont pas les papiers qui alimenteront les enfants mais les « haricots ». Il ne suffit pas seulement de parler d'attitudes des dirigeants de partis politiques pour comprendre les dérives, l'inefficacité et les effets négatifs de leurs organisations sur un système politique. Aussi faut-il parler de l'idée que ses dirigeants s'en font, laquelle influe sur le comportement et les actions de ses membres. Ce qui conduit à analyser à deux niveaux cette conception mercantiliste des acteurs au sein des partis politiques, et font que ces derniers soient le socle de l'imbroglio politique au Congo :

- d'une part, le président fondateur du parti (acteur politique) qui débourse son argent, hypothéque parfois sa parcelle pour les formalités administratives afin de créer son parti, considère ce dernier comme une entreprise dans laquelle il a placé des capitaux qui pourront lui remporter des bénéfices de tout genre. Il s'agit donc d'un bien privé lui appartenant personnellement et que personne n'a le dernier mot. C'est ainsi que beaucoup d'acteurs politiques congolais doivent leur vie et leur train de vie à l'appareil de l'Etat. Ils ne savent rien faire d'autre que de tournoyer autour du pouvoir dont la recherche quasi permanente est devenue leur raison d'exister. Totalement déformés par le pouvoir pour le pouvoir, ces acteurs montent finalement leurs propres entreprises, à l'image des nouvelles églises, qui sont en fait des partis politiques ;
- d'autre part, l'idée que les militants et sympathisants se font sur leur adhésion à un parti politique soit synonyme de recherche d'emploi. Sur le marché politique, les partis politiques échangent des biens politiques contre des soutiens actifs ou passif et/ou promesses de politiques locales ou nationales, emplois publics, interventions, subsides et patronages ».[24] Cette adhésion est alors basée sur l'attente d'un bénéfice. Les partis politiques deviennent un refuge pour certaines personnes sans ressources financières sûres, une source de revenu des membres infortunés. Tous les problèmes sociaux sont posés au président national. Il se crée alors des liens ancillaires de dépendance entre le chef du parti et certains membres qui n'ont d'expression que le clientélisme.

Toutefois, il faut signaler que les présidents fondateurs des partis politiques et les membres qui y adhérent sur la base des dividendes politiques sans préalablement être convaincus par une idéologie sont prêts à l'émiettement du parti, à quitter le parti, lorsqu'ils ne se retrouvent pas récompensés.

Toutes ces différentes logiques malaxées à une campagne électorale transactionnelle, font que les autorités morales demeurent éternellement Sénateurs, Députés, etc. en réussissant à jouer avec la psychologie des membres de leurs partis et de leurs électeurs.

1.3. L'ABSENCE DE DEMOCRATIE INTERNE ET CULTURE DE LA PENSEE UNIQUE

La problématique de la démocratie au sein des partis politiques congolais pose un réel dysfonctionnement de ces derniers et impacte significativement sur la vie politique dans son ensemble.

Un parti politique doit être capable de réaliser la démocratie en son sein avant de prétendre l'appliquer à toute la nation, une fois arrivé au pouvoir. L'organisation interne d'un parti politique se manifeste par la démocratie et la bonne gouvernance qui y règnent. Ce principe est loin d'être une réalité au Congo. Quand on requestionne l'histoire sur la genèse des partis politiques, il s'observe que les chefs des partis n'étaient, en fait, que des chefs des tribus, qui se comportaient en hommes mystiques et incontestables. Ce qui explique qu'il y ait un déphasage entre ce qu'un parti politique peut faire pour la promotion de la démocratie conduisant à la paix, à l'intérêt de la communauté.

Les faits qui découlent souvent des attitudes des responsables des partis, notamment : du comportement du président du parti démontrent en effet, que les partis politiques sont considérés souvent comme la création ou la chose d'un individu ; le collège dit des fondateurs, supplanté par une seule personne

[22] TSHUNGU BAMESA, « La transition politique du Zaïre : intolérance, violence et occasion manquées » in *La tolérance politique*, I.L.E.P., Kinshasa, 1996, p. 22

[23] Entretien réalisé avec Maitre Ruben, chargé des questions politiques du parti politique CNC, le 20/08/2020.

[24] KUNA MABA, G. et TSAMBU, L., Dynamique décisionnel au sein des partis politiques congolais, Knorad Adenauer, Kinshasa, 2017, p.64

appelée « président fondateur » ou « autorité morale ». Ceci est à la base de l'absence de la démocratie au sein des partis politiques congolais.

C'est ce qui faisait dire à un chercheur « qu'en créant un parti politique dans le contexte actuel, la mentalité du parti Etat perdure, « le fondateur » semble être inaccessible, intouchable et au-dessus des principes de base ayant présidé à la création du parti »[25]. Aucune personne n'a alors le droit de discuter ou prendre une position contraire à celle du fondateur. Sinon, c'est souvent la porte de sortie. Car, la plupart des chefs des partis se considèrent comme les propriétaires de leurs entreprises. C'est le cas dans plusieurs partis politiques congolais dont le PPRD, l'UDPS, le MLC, l'UNC et tant d'autres.

Ainsi, l'absence de la démocratie interne permet au créateur du parti de mieux exercer la violence symbolique sur tous les membres. C'est ce qui conduit souvent à son remplacement, à la tête du parti, par son fils, sa femme ou son petit frère après sa mort.

II. LES PARTIS POLITIQUES AU CARREFOUR DES JEUX ET ENJEUX POLITIQUES

Les partis politiques congolais, d'hier comme ceux d'aujourd'hui, charrient les mêmes tares, écartelés entre les exigences du système politique démocratique, les aspirations légitimes du peuple et la roublardise des dirigeants politiques. Ce qui fait du fondateur un acteur incontournable dans la vie politique au Congo et qui traduit son poids dans un système politique dont il constitue l'axe central. La résistance et le développement positif d'un système politique démocratique dépendent de la stabilité des partis.

En République Démocratique du Congo, nous assistons à un paradoxe, les partis politiques, au lieu d'être des agents constructeurs, réunificateurs et transmetteurs des grandes valeurs dont le Congo a besoin pour son développement social, économique et politique, les amateurs de la politique, toute tendance confondue « de la majorité et de l'opposition » ont pris en otage et confisqué la vie des partis politiques et l'ont dévié pour leur propre fin.

A chaque relance de la vie politique au Congo, il s'observe, au travers leurs comportements, surtout lors des événements politiques « concertations, dialogues, élections », un athlétisme politique dont les uns veulent maintenir leur position du devant et les autres qui doublent leurs efforts pour atteindre la ligne d'arrivée. Ici, nous faisons allusion à cette obscurante course des acteurs politiques pour la ligne d'arrivée, qui n'est rien d'autre que le pouvoir politique, « le pivot autour duquel ceux-ci ergotent, délaissant à bord de la route le peuple congolais à son triste sort.

Cette malheureuse confrontation politique entre les protagonistes « pouvoir et opposition » constitue un système de freinage pour un système politique qui se veut prometteur »[26]. De cette confrontation découle la transhumance des acteurs, le conflit politique, la division, le positionnement et le repositionnement des acteurs politiques congolais.

La majorité politique dirigeante au Congo use de mille et une astuce pour patrimonialiser l'appareil de l'Etat afin d'attirer argent, pouvoir et prestige social au bénéfice exclusif des clans, tribus et ethnies. Ainsi, se tissent les réseaux parallèles basés sur le népotisme qui secrètent à son tour, l'incompétence, le laxisme et surtout l'impunité.

Les acteurs politiques de l'opposition, quant à eux, ne jouent que partiellement et contextuellement leur rôle. Tous leurs calculs c'est de vouloir se vendre à vil prix à tout pouvoir en place. « La RD-Congo est en danger de sa classe politique, celle-ci considère la politique comme une industrie d'argent qui ne tombe jamais en faillite, d'où ils ne sont que des TOGOPO »[27]. Ils utilisent ainsi leurs partis politiques pour assouvir leurs appétits gloutons au détriment de la population congolaise. Ce qui ne cesse de bloquer le développement du pays à tous les niveaux.

2.1. LES EVENEMENTS POLITIQUES ET LEURS ENJEUX

Depuis les années 1960, en RDC, les messes politiques et les élections sont des moments cruciaux pour les dirigeants et cadres des partis politiques Congolais. Ces moments forts où les congolais devraient discuter de leur destin, en prenant des orientations importantes pour l'avenir du pays, sont des temps en temps dénaturés et capitalisés par une élite politique déracinée. « Les dialogues, concertations, pourparlers, conclaves, etc. » ne sont rien d'autres que des opportunités pour se départager la part du lion avec le système du gâteau bien partagé ou du partage équitable et équilibré du pouvoir. Le partage du pouvoir, est à la fois, un enjeu et un objectif au centre de la lutte politique. Il structure le champ politique congolais et subordonne les autres principes au positionnement des acteurs »[28]. L'organisation des dialogues et des élections est donc motivée et régie par de très nombreux principes qui déterminent les comportements et les actions dans les stratégies des élites.

[25] BOMANDEKE BOYEKA, *Le parlement congolais sous le régime de la loi fondamentale*, P.U.Z., Kinshasa, 1992, p. 182
[26] AUNDU MATSANZA, G., *La science politique, comprendre en 9 leçons*, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2017, p.96
[27] KANKWENDA MBAYA, T., « La responsabilité des élites et des intellectuels dans l'économie politique de la prédation au Congo » in *Les intellectuels congolais face à leur responsabilité devant la Nation*, ICREDES, Kinshasa, 2007, p.68
[28] AUNDU MATSANZA, G., *Politique et Elites en RD-Congo. De l'indépendance à la troisième république*, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2015, p.145

A ces occasions-là, le pouvoir cherche coûte que coûte à contrôler les jeux et les enjeux politiques du contexte, c'est le moment de souffler un vent violent sur le champ politique pour récupérer du camp adverse (opposition) ceux qui seront attrapés de vertige en brandissant la primature et les postes ministériels comme appâts. Pour l'opposition, ce sont des raccourcis qu'il faut à tout prix emprunter pour parvenir à la mangeoire nationale, quelles que soient les conditions, même en dehors de l'idéal déclaré, en contre-courant des prescrits de sa formation politique ou de sa base électorale.

C'est au regard de tout ceci que Jacques Djoli estime que « les partis politiques congolais d'hier comme d'aujourd'hui demeurent des partis politiques circonstanciels, propriétés d'individus, des partis essentiellement urbains, sans vision programmatique précise, ni base idéologique claire, des partis ''fourre-tout '' à connotation tribale, régionaliste, opportuniste et clientéliste »[29]. A ce niveau, les partis politiques congolais deviennent des instruments du recul et du blocage du système politique congolais.

III. ANLYSE ET PERSPECTIVES

En toute évidence, ce ne pas l'existence de « parti politique » en soi qui pose problème en RDC, mais c'est la conception qu'a le congolais du parti politique sur la création, l'organisation et le fonctionnement qui bloquent la consolidation de la démocratie congolaise.

L'instauration du système multipartite implique l'existence de plusieurs partis politiques en compétition pour la conquête du pouvoir. En RDC, leur organisation et fonctionnement sont définis par la Constitution, qui indique dans son article 6 : « le pluralisme politique est reconnu en République Démocratique du Congo. Tout Congolais jouissant de ses droits civils et politiques a le droit de créer un parti politique ou de s'affilier à un parti de son choix. Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique (…) ».

En dehors du statut constitutionnel, il existe trois textes de lois qui régissent la vie des partis politiques. Il s'agit de la :

- loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC ;
- loi n°07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'Opposition politique ;
- loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques.

Suite à cette référence constitutionnelle, la RDC compte, à ce jour, plus de 700 partis politiques légalement enregistrés, et d'autres sont toujours en attente d'enregistrement. A reprendre les écrits de Germain Kuna Maba Mambuku et Léon Tsambu Bulu, ce nombre pléthorique ne surprend guère tout individu familier au paysage politique de la société congolaise. « En effet, le congolais, par sa nature, affiche un comportement mimétique et fractal. Il se montre parfois paresseux d'esprit dans la production d'idées authentiques et originales. Il a tendance à copier et à recopier parfois de très mauvaise manière, les idées d'autrui »[30]. Le parti politique en tant que tel, dans un système pluraliste ou dictatorial, est un des piliers incontournables pour la stabilité et le développement politique.

Dans l'esprit du législateur congolais, le parti politique, en RDC, serait acteur de la stabilité et du développement politique, mais il semble donner une connotation particulière qui nécessite un diagnostic aussi particulier, pour en remédier les causes et les conséquences. « Dans les anciennes démocraties pluralistes, les partis se situent les uns par rapport aux autres en faisant référence à des doctrines ou à des mots idéologiquement marqueurs (nationalisme, libéralisme, socialisme révolutionnaire, etc.). Sur ce terrain, les partis sont censés représenter des familles spirituelles, des courants de pensée »[31]. En revanche, il est exceptionnellement difficile qu'une telle entreprise politique soit opportuniste ou circonstancielle, telle que nous le constatons en RDC.

Cette tendance à vouloir créer sa propre machine politique ou d'y adhérer sur base d'une conception malhonnête aujourd'hui, caractérise la société politique et est le propre des acteurs politiques congolais. Le fait de vouloir donner, par le législateur, la possibilité à tout congolais de créer sa propre formation politique, constitue à ce jour une pesanteur pour le système politique congolais. Ces dispositifs constitutionnels et réglementaires sur le parti politique portent le germe de la destruction du dit système.

Cette vieille habitude n'est pas uniquement observable au niveau des partis politiques, mais aussi dans d'autres secteurs de la vie sociale et culturelle (ONG, Eglises, Groupes musicaux, etc.) qui poussent au quotidien comme des champignons. Pour ce qui est des partis politiques, de manière précise, plusieurs facteurs justifient cette situation chaotique dont ceux qui suivent retiennent particulièrement notre attention.

[29] DJOLI ESENG'EKELI, J., « Les partis politiques dans l'évolution politique et constitutionnelle congolais de 1960 à 2010 » in *Carnet-Afrique* n° 447, CEPAS, Kinshasa, 2010, p.89

[30] KUNA MABA MAMBUKU, G., et TSAMBU BULU, *Op.Cit.,* p.30.

[31] BRAUD, P., *Sociologie Politique*, Paris, 10e édition L.G.D.J., 2011, p.5O3.

La faiblesse de la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC réside dans le fait que cette loi ne dispose pas de mécanismes juridiques efficaces qui puissent dissuader certains acteurs politiques à créer des partis sans envergure et sans avenir.

Il y a également la faiblesse des organes administratifs étatiques compétents qui ne contraignent pas les partis à se conformer aux dispositions légales. Un exemple simple : l'article 21 et ses quatre alinéas de la dite loi font état de l'obligation du rapport annuel que doit présenter tout parti politique et des conséquences qui s'en suivent dont la suspension, en cas de négligence, toutes ces préoccupations ne sont pas respectées ni par l'administration, ni par quasiment tous les partis politiques. Pourtant, c'est par là qu'on pouvait déjà déceler les partis fantômes et les partis inactifs. Mais, il est nécessaire de souligner que cette faiblesse relève aussi de la main noire des acteurs politiques sur cette administration, comment ces derniers peuvent s'autocontrôler ou s'auto contraindre ? C'est celui qui agrée ou non un parti politique et c'est lui-même qui trouve à la base de la patrimonialisation des partis.

Cet article 6 de la Constitution nous offre une panoplie d'activités assignées aux partis politiques, parmi lesquelles figure le domaine social et culturel. Ceci traduit une importance capitale accordée aux types de rapports sociaux et la cohésion sociale pour lesquels une part de responsabilité de promotion et de préservation incombe aux partis politiques. Car, ceux-ci constituent des acteurs et que la vie sociale demeure la base de toute vie collective. En fait, le caractère indissociable du politique avec le social explique dans quelle mesure les rôles dévolus aux partis politiques sont complexes. Des études ont été menées dans ce sens pour déterminer le mode de fonctionnement et d'organisation des partis. Ce qui a conduit à l'élaboration de certaines typologies qui sont, cependant, théorique et générale, parce qu'ils s'instaurent en marge de certaines réalités, eu égard à la contextualité de chaque milieu.

Il est à relever qu'une certaine ambiguïté se crée, de nos jours, par rapport aux fonctions que doivent remplir les partis politiques. Il s'agit, en effet, d'une certaine tendance contradictoire qui se constate entre l'objectif politique et le besoin d'un ordre public qui relève même de l'approche étymologique du concept de politique. Mise à part la situation conflictuelle que laisse entrevoir la course au pouvoir des partis politiques, certains faits constituent, par nature, des obstacles à l'ordre social et à la consolidation du système politique. Le cas de la patrimonialisation des partis politiques illustre cette situation. Ce qui constitue un dysfonctionnement entrainant l'instauration d'une méfiance généralisée sur les partis politiques congolais, car cette situation brise les rapports sociaux et la cohésion soc

Conclusion

A ce niveau, les constats faits nous laissent perplexes de parler des partis politiques dans le vrai sens du mot dans le champ politique congolais, répondant aux critères de Jean Lapalombara et Wiener ou de Guy Aundu Matsanza ; il nous faut plutôt parler des formations politiques ou des groupements politiques, confondus à des entreprises politiques dirigées par des chefs traditionnels incontestables (Autorité morale, Initiateur, Président fondateur, etc.). Ce sont des formations créées pour le besoin de la cause, elles naissent, grandissent et disparaissent en fonction du contexte, des jeux et des enjeux. Ici, les acteurs ont plus de poids que ces institutions, ces formations ne valent que les autorités qui les dirigent. Conséquence, les acteurs politiques congolais sont subversifs et versatiles, il peut dire une chose aujourd'hui et la changer demain, sans l'aval ou l'approbation de sa formation politique. Il peut prendre une position ou défendre une cause le matin et changer le soir sans rien se reprocher ; les autres acteurs sont dans les nuages, difficile de comprendre exactement ce qu'il peut faire aujourd'hui et ce qu'il pourra faire demain. A notre avis, il est difficile de faire balancer un parti politique bien enraciné sur des principes démocratiques.

Dans cette pollution, l'avenir des partis politiques congolais, en termes de durée, d'efficacité et surtout de contribution significative à la consolidation du système politique démocratique, est remis en cause, il ne peut être envisagé qu'en fonction de l'évolution de la situation politique du pays.

Bibliographie

- AUNDU MATSANZA, G., *La science politique, comprendre en 9 leçons*, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2017 ;
- AUNDU MATSANZA, G., *Politique et Elites en RD-Congo. De l'indépendance à la troisième république*, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2015 ;
- BOMANDEKE BOYEKA, *Le parlement congolais sous le régime de la loi fondamentale*, P.U.Z., Kinshasa, 1992 ;
- BOSHAB MABUDJ, E., *RDC entre les colombes et faucons où vont les partis politiques*, P.U.K., Kinshasa, 2001 ;
- BRAUD, P., *Sociologie Politique*, Paris, 10e édition L.G.D.J., 2011.
- DJOLI ESENG'EKELI, J., « Les partis politiques dans l'évolution politique et constitutionnelle congolais de 1960 à 2010 » in *Carnet-Afrique* n° 447, CEPAS, Kinshasa, 2010 ;
- KANKWENDA MBAYA, T., « La responsabilité des élites et des intellectuels dans l'économie politique de la prédation au Congo » in *Les intellectuels congolais face à leur responsabilité devant la Nation*, ICREDES, Kinshasa, 2007 ;

- KUNA MABA, G. et TSAMBU, L., *Dynamique décisionnel au sein des partis politiques congolais*, Knorad Adenauer, Kinshasa, 2017 ;
- Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 en Article 5 alinéa 1ER ;
- MALEMBA N'SAKILA, G., « Le d'appartenance au clan ou à la Nation et les rapports du pouvoir » in *Identités, ressources naturelles et conflits en RDC*, Paris, L'Harmattan, 2013 ;
- OBOTELA RASHIDI, N., « Rapport général » in *Organisation et Fonctionnement des partis politiques en RDC*, Konrad Adenauer, Kinshasa, 2004 ;
- RUBBINS, A., Consultation populaire du 22 décembre à Elisabethville, C.E.P.S.I., Bruxelles, 1958 ;
- TSHUNGU BAMESA, « La transition politique du Zaïre : intolérance, violence et occasion manquées » in *La tolérance politique*, I.L.E.P., Kinshasa, 1996 ;